

<p style="text-align: center;">Compte-rendu Réunion du Comité de pilotage du programme de prévention des déchets Jeudi 13 janvier</p>
--

En septembre 2010, le syndicat Val Dem s'est engagé dans un programme de prévention des déchets, en partenariat avec l'Ademe*, ayant pour objectif de réduire la quantité de déchets produite de 7%/hab d'ici 2014.

* ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Afin de valider le programme et de travailler en commun sur des actions, un comité de pilotage a été mis en place pour toute la durée du programme.

Composé d'acteurs du territoire issus de plusieurs collèges, ce comité s'est réuni pour la 1^{ère} fois le jeudi 13 janvier 2011.

Etaient présents :

- l'association de consommateurs UFC Que Choisir
- Le Lycée Agricole de Vendôme/Areines
- L'animatrice Leader – GAL Ressources 41 (dans le cadre du programme Leader)
- L'association Perche Nature (association de protection de la nature)
- L'atelier Le Passé Reconstitué (récupération et relooking de meubles)
- Le Conseil Général du Loir et Cher
- Plusieurs particuliers : M. Besnard, M. Chauvin et Mme Doreau

Etaient absents excusés :

- Nouvellon Christiane, élue
- Neff Jean-Marie, élu
- L'association Dos D'Ane

I- Présentation du programme

Après un tour de table des acteurs présents, une présentation du programme de prévention (objectifs, déroulement) a été réalisée.

La première année sera consacrée à la réalisation d'un diagnostic du territoire (et notamment d'un diagnostic « déchets » permettant d'identifier les gisements de déchets sur lesquels il est possible de travailler ainsi que les acteurs locaux pouvant intervenir sur le champ de la prévention des déchets). Lors de cette année, la définition d'un plan sur les 4 années à venir ainsi que la détermination des objectifs pour l'année suivante devront être réalisées. Afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre du programme, un comité de suivi (composé de Val Dem et de l'Ademe) ainsi qu'un comité de pilotage ont été créés.

Les années suivantes, des actions concrètes seront mises en place (selon le programme d'actions ci-après) sur les différentes thématiques du programme. Des objectifs de réduction des déchets y seront associés (objectifs validés par le comité de pilotage) et seront garants du versement de l'aide financière de la part de l'Ademe.

Afin de parvenir aux résultats préconisés, la mobilisation des acteurs locaux est indispensable, dès l'élaboration du programme.

II- les actions proposées

Le programme de prévention doit mettre en place des actions spécifiques, selon 5 axes définis par l'Ademe : l'éco-exemplarité des collectivités, les actions emblématiques nationales, les actions d'évitement de la production de déchets, les actions de prévention qualitative et la

sensibilisation des publics. Des actions ont été proposées au comité de pilotage pour chacun des 5 axes :

a) Les actions éco-exemplaires des collectivités

L'engagement de Val Dem, tout comme l'engagement de l'ensemble des collectivités adhérentes au syndicat sont indispensables au bon déroulement du programme et à son impact sur la population.

Afin d'informer l'ensemble des communes, une présentation du programme et des actions à mettre en œuvre pour réduire les déchets dans les collectivités sera réalisée.

Les pistes de réduction, discutées avec les collectivités seront les suivantes :

- apposition d'un autocollant Stop Pub pour les collectivités ne lisant pas la publicité
- les économies de papier
- la pratique du compostage/paillage
- les achats publics éco-responsables
- l'utilisation de vaisselle réutilisable pour les réunions et manifestations

Afin que l'opération mobilise l'ensemble des collectivités, une opération « collectivités témoins » sera lancée. Trois collectivités (volontaires) réaliseront un état des lieux de leurs déchets, puis mettront en place des gestes spécifiques de réduction. Afin d'évaluer l'impact de ces actions sur la réduction des déchets de la collectivité, un état des lieux des déchets sera également réalisé après (au bout de 6 mois).

b) Les actions emblématiques nationales

► **La suppression des sacs de caisse**

Les sacs de caisse n'ont aujourd'hui plus cours dans les grandes surfaces. Cependant, de nombreux sacs plastiques sont encore distribués par les petits commerces, ainsi que lors des marchés.

Un travail en direction des petits commerces, par le biais de la Chambre de Commerce et d'Industrie pourra être envisagé, afin de créer un sac réutilisable que les habitants pourront se procurer et qui pourra leur servir pour l'ensemble de leurs achats.

Une concertation pourra également être programmée cette fois-ci avec les commerçants non-sédentaires : des sacs réutilisables ainsi que des boîtes réutilisables, comme cela a été proposé lors du comité de pilotage, pourront être diffusés sur les marchés.

► **Le Stop Pub**

L'autocollant Stop Pub est aujourd'hui diffusé en grand nombre sur le territoire. Selon une étude de La Poste, 4585 autocollants sont aujourd'hui apposés sur les boîtes aux lettres, soit environ 20% de l'ensemble des foyers (chiffres de novembre 2010).

Compte-tenu de la quantité de foyers ayant adhéré à cette opération, seule la communication régulière sur l'outil est prévue.

► **La gestion de proximité des déchets verts**

Depuis 2000, le syndicat propose aux usagers des composteurs, et a mis en place à titre expérimental depuis 2009, le compostage en habitat collectif sur 3 résidences du territoire.

Afin d'aller plus loin et de répondre aux demandes des usagers remontées lors de l'évaluation de 2009, plusieurs actions sont prévues sur la gestion domestique des déchets organiques :

- l'édition d'un guide sur le jardinage pauvre en déchets
- la programmation d'ateliers compostage permettant aux particuliers d'obtenir des conseils sur la pratique

- l'évaluation et le développement du compostage en pied d'immeuble (compte-tenu des demandes de certaines résidences)
- l'organisation de journées broyage en déchetteries et dans les communes intéressées afin de relancer le service broyage

L'ensemble de ces actions fera l'objet d'une communication globale sur l'intérêt de la gestion de proximité des déchets organiques (supports de communication du syndicat et des collectivités, sites Internet, stands de sensibilisation lors de manifestations...).

► **Les actions d'évitement de la production de déchets**

De nombreux déchets pourraient être évités grâce à certaines alternatives. Plusieurs pistes sont envisagées pour parvenir à une réduction significative des déchets sur le territoire :

- *développer les achats pauvres en déchets*, en travaillant avec les grandes surfaces : animations caddies mini/maxi déchets et stop rayons* pour sensibiliser les clients, et mener une réflexion avec les grandes enseignes sur la réduction des déchets (notamment sur leurs propres produits).
* *les animations caddie mini/maxi déchets permettent de comparer des produits de même marque et de même contenance, dans des conditionnements différents. Une comparaison des déchets générés par les différents produits et une comparaison des prix permettent de montrer qu'il est plus avantageux financièrement de choisir des produits « mini-déchets ».*
Les « stop rayons » sont de petites affichettes apposées dans les rayons du magasin, près des produits générant moins de déchets, permettant au consommateur de repérer le produit « mini-déchets ».
- *développer l'utilisation de produits réutilisables* : le syndicat propose déjà des gobelets réutilisables aux acteurs du territoire pour leurs réunions et manifestations. Il convient aujourd'hui de promouvoir ces gobelets, et de mener une réflexion pour parvenir à des manifestations sans déchets.
Une autre réflexion concernera les couches lavables : aujourd'hui, et notamment dans le comité de pilotage, les acteurs sont partagés sur cette question. Il convient donc de continuer la réflexion autour de cette thématique : la communication sur les couches lavables, l'organisation de réunions d'information pour les parents intéressés peuvent être envisagées, l'aide financière à l'acquisition d'un kit de couches lavables ou encore l'offre d'un kit d'essai peuvent être envisagés.
- *réduire la consommation d'eau en bouteille* : la création d'une eau locale a été avancée. Cela permettrait, à l'instar de certaines villes, de labelliser l'eau du robinet et d'en faire la promotion. A cela s'ajoute la communication sur l'eau du robinet et les manifestations locales servant uniquement de l'eau du robinet (telles que pour l'Ekidden 41, course ayant lieu chaque année, prévu au mois de mars 2011).
- *développer la réutilisation et le réemploi*. Aujourd'hui, Frip'art, partenaire de Val Dem, récupère les vêtements et chaussures et les revend dans son magasin à bas prix, ou les transforme pour en faire du chiffonnage.
D'autres acteurs, tels que les dépôts vente de vêtements ou l'association Relais ayant des containers sur le territoire proposent une deuxième vie aux vêtements.
Les livres, quant à eux, peuvent être donnés à l'USV Boxe, via des containers disposés dans les déchetteries du syndicat, et destinés à être revendus par l'association.
Afin d'aller plus loin dans les filières de réutilisation/réemploi, une étude sur la mise en place d'une structure locale sera réalisée dans le cadre du programme.
Un site Internet dédié à la récupération sur le territoire pourra également être créé et permettra ainsi aux usagers de donner, de vendre ou d'échanger leurs biens au niveau local.
Afin de sensibiliser les usagers sur le réemploi, la réutilisation, la réparation, et notamment de les informer sur les acteurs locaux leur proposant des alternatives, une journée intitulée

« donnons une deuxième vie à nos objets » est envisagée (l'ensemble des acteurs proposant une deuxième vie aux objets – réparation, revente, relooking...- seront représentés).

- *le gaspillage alimentaire* : selon une étude de l'Ademe, il apparaît que chacun d'entre nous jette 7kg de produits alimentaires encore emballés par an. Cette thématique fera notamment l'objet d'un travail de communication nationale de l'Ademe. Le syndicat souhaite engager des actions pour limiter le gaspillage alimentaire : organisation de cours de cuisine pour apprendre à accommoder les restes, création d'un livre de recettes à partir des restes, diffusion d'un carnet de courses pour éviter les achats superflus, travail de concertation avec les cantines et la Cuisine Centrale pour limiter le gaspillage alimentaire.

► ***Les actions de prévention qualitative***

Il s'agit ici de travailler sur les déchets dangereux. L'amélioration de la collecte de ces déchets, et le développement des alternatives à ces produits constitueront les deux pistes d'action.

Dans le cadre du programme de prévention de Val Dem, il est prévu de travailler sur les piles, en développant en premier lieu leur collecte (dans les mairies, les écoles...) et en sensibilisant les usagers sur les alternatives existantes aux piles jetables (piles réutilisables, batteries).

Un travail sur les produits phytosanitaires, en partenariat avec la Direction de l'Environnement de la ville de Vendôme, engagée dans une démarche « Zéro pesticides » sera réalisé. Le syndicat cherchera également à mobiliser les jardinerie du territoire, afin de promouvoir des produits plus naturels. Communication, ateliers pour les espaces verts des autres communes, guide, seront les axes d'intervention du syndicat sur cette thématique.

► ***La sensibilisation des publics***

Le syndicat mène, depuis plusieurs années, des actions au niveau du public scolaire, en partenariat avec l'association Perche Nature. Des animations en classe, des visites de sites, ainsi qu'un journal pour les CM1/CM2 traitant du recyclage et de la réduction des déchets sont aujourd'hui proposés aux écoles.

Des animations pour le grand public seront également envisagées : stands lors de manifestations locales, journée « donnons une deuxième vie à nos appareils usagés », proposition de participation à des ateliers compostage... Une communication régulière sur la réduction des déchets sera réalisée via les outils de communication du syndicat. Une campagne de communication sera également diffusée sur 4 ans.

Le syndicat souhaite mobiliser, dans le cadre de ce programme, les artisans et commerçants. A l'issue d'un diagnostic de leur production de déchets, il sera proposé aux professionnels des alternatives pour réduire leurs déchets. En retour, ils seront « labellisés » grâce à une charte apposée en évidence dans leur commerce et permettant aux consommateurs de visualiser les acteurs oeuvrant pour la réduction des déchets.

L'ensemble de ces actions a été validé par le comité de pilotage du jeudi 13 janvier. Il convient aujourd'hui de travailler sur l'élaboration même des actions. Une seconde réunion du comité de pilotage est prévue pour le mois de mai. Elle aura pour objet :

- de présenter les éléments du diagnostic du territoire
- de valider le tableau de bord des actions
- de valider les indicateurs pour chaque action (permettant de réaliser une évaluation des actions et de connaître la réduction des déchets générée par chacune d'elles).